



Bear Witness Day

Avril 2026

Le principe de Jordan est une règle juridique qui garantit que les enfants des Premières Nations reçoivent les services et le soutien dont ils ont besoin, au moment où ils en ont besoin.

Célébrée chaque année le 10 mai, la « Journée de l'ours témoin » rend hommage à Jordan River Anderson et à sa famille pour le don que représente le principe de Jordan et invite les personnes de tous âges à « témoigner » afin de garantir que le principe de Jordan soit pleinement mis en œuvre ! Les ours en peluche étaient les jouets préférés de Jordan.

L'héritage de Jordan perdure en chacun de nous qui défendons les enfants des Premières Nations. La sensibilisation du public et une pression constante sont nécessaires pour garantir que le gouvernement fédéral s'acquitte de son obligation légale de mettre en œuvre le principe de Jordan de manière à ce qu'elle :

- reflète les besoins des enfants des Premières Nations ;
- respecte le droit des enfants des Premières Nations à l'égalité réelle ;
- soit fondé sur l'intérêt supérieur de l'enfant ;
- tienne compte des circonstances propres à chaque communauté ; et
- garantisse l'accès à des services adaptés à la culture.

Pourquoi la «Journée de l'ours témoin » est-elle importante?

Cela fait 20 ans que la famille et la communauté de Jordan ont donné son nom au principe de Jordan, et 10 ans que le Tribunal canadien des droits de la personne (le Tribunal) a statué que le gouvernement fédéral exerçait une discrimination à l'égard des enfants des Premières Nations. La décision historique rendue par le Tribunal en 2016 a ordonné au gouvernement fédéral de mettre fin à sa discrimination à l'égard des enfants des Premières Nations et d'empêcher qu'elle ne se reproduise, notamment par la mise en œuvre complète et adéquate du principe de Jordan.

Depuis la décision du Tribunal, nous avons constaté que le principe de Jordan sauve des vies et change des vies lorsqu'il est appliqué correctement. Malheureusement, une décennie plus tard, il reste encore beaucoup à faire pour mettre fin à la discrimination du gouvernement fédéral dans la manière dont il met en œuvre le principe de Jordan. En 2025, le gouvernement fédéral a apporté des modifications unilatérales à la manière dont il met en œuvre le principe de Jordan, restreignant considérablement l'accès des enfants des Premières Nations qui ont besoin de produits, de services et de soutiens.

Le gouvernement fédéral affirme que ces changements visent à revenir à « l'intention initiale » du principe de Jordan. En réalité, ces changements font écho à l'approche initiale du gouvernement fédéral vis-à-vis du principe de Jordan, en privilégiant l'administration au détriment des enfants et en exigeant des familles qu'elles prouvent leur besoin, alors même que le Tribunal a affirmé à plusieurs reprises le droit des enfants des Premières Nations à l'égalité réelle. Le gouvernement fédéral applique la même mentalité que celle que le Tribunal a jugée discriminatoire, et ce sont à nouveau les enfants des Premières Nations qui en subissent les conséquences.

Le gouvernement fédéral n'a guère fait d'efforts pour remédier aux problèmes liés aux autres programmes fédéraux qui poussent les familles à présenter des demandes en vertu du principe de Jordan. Les données démontrent que le principe de Jordan comble les lacunes de programmes fédéraux sous-financés, les demandes étant motivées par des besoins en matière de santé physique et mentale, d'éducation et de lutte contre la pauvreté. Il existe des solutions fondées sur des données probantes, mais le gouvernement fédéral a choisi de ne pas agir. Le Plan de Spirit Bear, par exemple, est un plan en cinq volets visant à mettre fin aux inégalités dans les services publics destinés aux enfants, aux jeunes et aux familles des Premières Nations. Il appelle le Canada, le Parlement, les ministères et tous les services publics à combler les écarts des programmes financés par le gouvernement fédéral et à éliminer les idéologies, les politiques et les pratiques discriminatoires à tous les niveaux du gouvernement. Le Plan de Spirit Bear a reçu le soutien unanime de l'Assemblée des Premières Nations lors de l'Assemblée spéciale des chefs de 2017.

La mise en œuvre intégrale du principe de Jordan est l'un des principaux appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation (appel à l'action n° 3) et a été reprise dans les appels à la justice de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (appel à la justice 3.2). Ces appels soulignent que l'accès équitable à la santé, à l'éducation et aux services sociaux est fondamental pour faire face à l'héritage du système des pensionnats, pour la réconciliation et pour la justice envers les peuples autochtones au Canada.

Le Sénat du Canada reconnaît la « Journée de l'ourson témoin »

Le 5 février 2026, le Sénat du Canada a adopté une motion reconnaissant le 10 mai de chaque année comme la « Journée de l'ourson témoin », une journée nationale d'action

visant à honorer Jordan River Anderson et sa famille et à appeler à la mise en œuvre intégrale du principe de Jordan. Comme l'a déclaré le sénateur Francis : « *Nous devons à Jordan et à tous les enfants des Premières Nations d'agir de toute urgence. Au cœur du principe de Jordan, il y a des enfants qui ont des besoins réels, des espoirs réels et un avenir réel, et qui ne peuvent pas attendre.* »

Présentée par le sénateur Brian Francis, appuyée par la sénatrice Kim Pate et appuyée par la sénatrice Amina Gerba, la motion exhortait les Canadiens à « témoigner » des inégalités auxquelles les enfants des Premières Nations continuent de faire face dans l'accès aux services répondant à leurs besoins.

À l'heure actuelle, le Manitoba est la seule province ou le seul territoire à avoir instauré une journée consacrée au principe de Jordan. La Loi sur la Journée de Spirit Bear a été adoptée par l'Assemblée législative du Manitoba en 2018 afin d'honorer la mémoire de Jordan et de reconnaître chaque année, le 10 mai, l'importance du principe de Jordan.

Mettons-nous à l'œuvre ensemble !

Contribuez à faire respecter le principe de Jordan en communiquant avec votre député pour :

- vous assurer qu'il est au courant de la motion du Sénat reconnaissant la Journée de l'ourson témoin et lui demander comment il compte honorer cette journée ;
- faire pression pour la mise en œuvre complète du principe de Jordan ; et
- demander la mise en œuvre du Plan de Spirit Bear.

Les courriers adressés au premier ministre et à tout député peuvent être envoyés sans frais de poste.

Vous pouvez également écrire à votre assemblée législative provinciale ou territoriale pour faire de la « Journée de l'ourson témoin » une journée officielle dans votre province ou territoire, afin d'honorer Jordan River Anderson et sa famille et de demander la mise en œuvre complète du principe de Jordan. Vous trouverez en ligne les coordonnées de votre député à l'Assemblée législative ou de votre député provincial.

Ressources

- [Site web de la Journée « de l'ourson témoin »](#), comprenant des modèles de lettres, des cartes postales de la « Journée de l'ourson témoin » et les adresses postales du premier ministre et des députés;
- [Album commémoratif du 20e anniversaire du « principe de Jordan »](#), mettant en avant certains des événements organisés en mai 2025 pour rendre hommage à l'impact considérable de la vie et de l'héritage de Jordan River Anderson;
- [Fiche d'information sur le principe de Jordan](#) résumant les ordonnances du Tribunal relatives au principe de Jordan;
- Site Web du principe de Jordan à l'adresse jordansprinciple.ca;

- [Le Sénat du Canada adopte une motion reconnaissant la « Journée de l'ourson témoin »](#);
- [Remarques du sénateur Francis au sujet de la « Journée de l'ourson témoin » au Sénat](#);
- [Loi sur la Journée de Spirit Bear](#), adoptée par l'Assemblée législative du Manitoba en 2018;
- [Plan de Spirit Bear](#) visant à mettre fin aux inégalités dans les services publics destinés aux enfants, aux jeunes et aux familles des Premières Nations;
- [Égalité réelle et principe de Jordan : fiche d'information adaptée aux jeunes](#).